

016-211602917-20230703-CM_03072023_01-DE
Reçu le 05/07/2023

SÉANCE 03 JUILLET 2023

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	19	29

DATE DE CONVOCATION

27 JUIN 2023

DATE D'AFFICHAGE

05 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, lundi trois juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, Mme Fatna ZIAD, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Minerve CALDERARI, M. Olivier BEINCHET, M. Thomas DAYGRES, Christelle ROBUCHON et M. Richard CHAULET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Séverine MANAT, Mme Audrey ALLARD, et M. Julien AUDEBERT, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : MME DESCHAMPS à M. VALANTIN, M. DUPONT à M. VERRIERE, Mme THOMAS à Mme ZIAD, M. BOUSSARIE à M. DELAGE, M. ALBERT à M. PERONNET, M. CHAUME à M. BEINCHET, M. BENOUARREK à M. ROUZAUD, Mme MANAT à Mme A. RIFFE, Mme ALLARD à M. J DELAGE, M. AUDEBERT à Mme CALDERARI.

M. BEINCHET a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

RAPPORT D'ACTIVITES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE (SIVU) ENFANCE JEUNESSE – EXERCICE 2022.

Exposé :

« Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) « Enfance Jeunesse » demande à l'assemblée de « prendre acte » ou de « rejeter » le rapport d'activités de l'établissement pour l'exercice 2022.

Madame Laurie RIBIERE, Directrice Générale des Services du SIVU Enfance Jeunesse, a fait un exposé sur ce rapport 2022.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de « prendre acte » ou « rejeter » ce rapport. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, par ~~25~~ 26 voix pour et 4 abstentions (Mme Caldérari + 1 pouvoir, Mme Robuchon, M. Chaulet), prend acte du rapport d'activités du syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) Enfance Jeunesse – Exercice 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Maire de RUELLE SUR TOUVRE, le 05 juillet 2023.



Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 05/07/2023
Et publication ou notification
Le 05/07/2023
Le Maire,



Jean-Luc VALANTIN

AR Prefecture

016-211602917-20230703-CM_03072023_01-DE
Reçu le 05/07/2023



Rapport d'activité 2022

L'année des groupes de réflexion.

- Relais Petite Enfance
- Crèche collective
- Animation Jeunesse
- Accueil/secrétariat



- Groupe de travail RPE :
 - Le RAM devenu RPE, se voit doté depuis le 1^{er} septembre 2022, d'une nouvelle mission : le guichet unique. Les élus ont opté pour cette mission qui n'engendre pas de coût supplémentaire.
 - Un projet malle à destination des assistants maternels, subventionné par la caf à hauteur de 80% verra le jour en 2023. (Reste à charge STU 300€ sur Les 1500€ du projet).
- Groupe de travail Crèche :
 - Un travail sur la réorganisation des plannings a été mené, avec les agents de terrain, afin de tenir compte des temps forts de la crèche et d'adapter la présence des encadrants à la présence des enfants.

Petite Enfance



- Groupe de travail AJ :

La CAF est venue présenter la PS Jeunes, abordée lors de l'audit. Afin de prétendre à cette prestation, il était nécessaire de recruter un agent car la mission "projet" associée, ne pouvait être assurée par le Directeur de l'ALSH. Les élus n'ont donc pas opté pour ce changement.

- Groupe de travail Accueil/Secrétariat :

Une réflexion sur l'organisation du service après le départ en retraite d'un agent et la mise en place du nouveau logiciel de gestion a été menée. Elle s'accompagne d'une expérimentation de la tarification au taux d'effort, menée conjointement avec la CAF.

Enfance Jeunesse

Tableaux de bords et statistiques

		grève					
		22-févr	01-mars	08-mars	15-mars	22-mars	29-mars
M	maternels prévus	81	80	79	76	77	75
E	maternels réels	73	74	74	48	68	73
R	animateurs réellement présents	8	8	8	5	8	8
C	1 animateur pour 10 enfants	8	8	8	5	7	8
R	Liste d'attente non débloquée	0	0	2	4	6	8
E	maternels prévus	74	83	75	73	75	76
D	primaires réels	64	71	68	19	68	71
I	animateurs réellement présents	6	6	5	3	6	6
S	2 animateurs pour 14 enfants	3	6	3	2	3	6
	Liste d'attente non débloquée	0	5	0	3	0	0

Des projets enfance jeunesse

- Labellisation « plan mercredis » du centre de loisirs à l'automne 2022.
- Participation à l'appel à projet départemental qui se déroulait à la rentrée 2022-2023 et obtention d'une subvention de 18 800€ pour la formation du personnel participant à la co-éducation des enfants du territoire du SMOU.
- Participation à une étude sur la tarification du centre de loisirs menée par la CAF, basée non plus sur les OF mais le taux d'effort.

AR Prefecture

016-211602017-20230703-CM_03072023_01-DE
Reçu le 05/07/2023



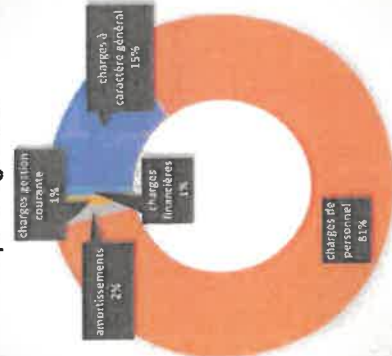
Répartition dépenses et recettes de fonctionnement 2022

Rappel Compte administratif 2022

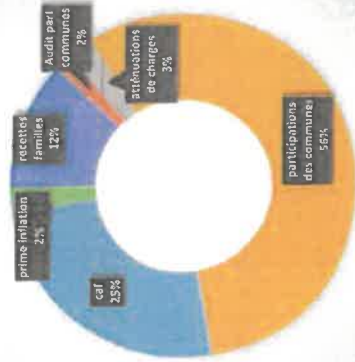
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Depenses de l'exercice	1 679 848,94 €	(2021 : 1 766 958,74 €)
Recettes de l'exercice	1 919 864,08 €	(2021 : 1 805 568,16 €)
Réalisations de l'exercice	240 015,14 €	(2021 : 38 609,42 €)
Résultat reporté (N-1)	117 220,38 €	(2021 : 121 503,66 €)
Résultat de fonctionnement cumulé (A)	357 235,52 €	(2021 : 160 113,08 €)

Dépenses globales



Recettes globales





- **En dépenses : 1 679 849 € réalisés pour 1 958 637 € budgétisés soit - 14% (- 258 788 €)**
 - Dépenses 011 – Charges à caractère général : - 13% (soit - 38 547 €)
 - Dépenses 012 – Charges de personnel : - 14% (soit - 218 176 €)
- **En recettes : 1 919 864 € réalisés pour 1 821 417 € budgétisés soit + 5% (+ 98 447 € dont 46 374 € de prime inflation à régulariser)**
 - Prime inflation versée à tort : 46 374 € non budgétisés à rembourser à la TP
 - Subvention formation (plan mercredis) : 10 000 € non budgétisés
 - Participations familiales : 231 253 € pour 230 500 € budgétisés (soit +0,33%)
 - CAF : 480 816 € pour 482 933 € budgétisés (soit -0,5%)



Rapport d'activité 2022

Résultat cumulé F + I : 376 261,33 € (162 257,24 € en 2021)

Fonds de roulement au 31/12/2022 : 81 jours (35 en 2021)



Rapport d'activité 2022

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	132 148,64 €	(70155,14 € en 2021)
Recettes de l'exercice	149 030,25 €	(67064,73 € en 2021)
Réalisations de l'exercice	36 881,65 €	(9096,11 € en 2021)
Résultat reporté (N-1)	2 144,16 €	(6238,77 € en 2021)
Résultat d'investissement cumulé avant rattachement des Restes à réaliser	210 025,81 €	(2 108,76 € en 2021)
Restes à réaliser dépenses	48 328,12 €	(0 €)
Restes à réaliser recettes	34 736,00 €	(0 €)
Solde des restes à réaliser	-13 592,12 €	(0 €)
Résultat d'investissement cumulé (B)	5 433,69 €	(2 108,76 € en 2021)



Effectifs du personnel

Au 06 décembre 2022 :

**49 postes (50 au 14/12/2021) dont 36 emplois permanents.
49 agents actifs dont 1 absence pour maladie.**

37,6 ETP (38,8 au 14/12/2021) dont 1 ETP absent pour maladie:

Animation : 15,8 ETP
Petite enfance : 12 ETP
Technique : 5 ETP
Administration : 4,8 ETP

=> 37 agents titulaires ou stagiaires/ 12 contractuels (34/16 en 2021)



Petite enfance



Maison de la petite enfance

Crèche collective
L'Isle d'Espagnac / Mornac

AR Prefecture
L'Isle d'Espagnac - 211602917-20230003-CM_03072023_01-DE
du le 05/07/2023



- ⇧ 30 places
- ⇧ Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
- ⇧ 232 jours d'ouverture (sur 237)
- ⇧ Nous avons réalisé + 871 heures par rapport à 2021.
- ⇧ Fermeture covid du 26 janvier au 1^{er} février inclus suite à l'apparition d'un cluster.



Maison de la petite enfance

Crèche collective
L'Isle d'Espagnac (68,79%) / Mornac (31,21%)

FREQUENTATION 2022 :

- 44 enfants différents accueillis contre 46 en 2021,
dont 34 enfants de l'Isle d'Espagnac et 10 enfants de Mornac.

Facturation :

39 457 heures/enfants facturées contre 38 857 en 2021 et 31 605 en 2020, dont 75 % pour l'Isle d'Espagnac et 25 % pour Mornac.



Maison de la petite enfance

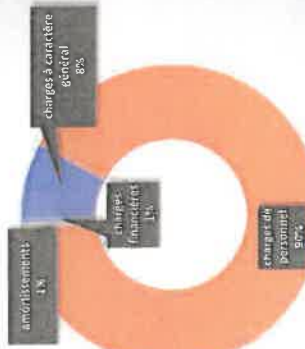
Crèche collective
L'Isle d'Espagnac (68,79%) / Mornac (31,21%)

Dépenses fonctionnement :	632 330,95 € (2021 : 610 278 €)
Recettes fonctionnement :	635 080,69 € (2021 : 607 736 €)
Résultat de l'exercice :	2 749,74 € (2021 : - 2 542 €)
Résultat N-1 reporté :	20 140,88 €
Résultat cumulé :	22 890,62 €

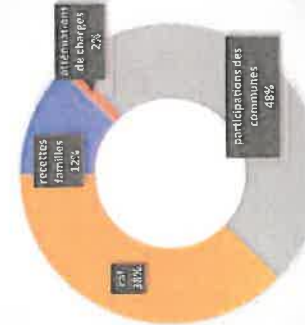


Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement 2022

Dépenses Crèche



Recettes Crèche



Dépenses fonctionnement	: 66 950 € (2021 : 64 180 €)
Recettes fonctionnement	: 82 728 € (2021 : 72 176 €)
Résultat de l'exercice	: 15 778 € (2021 : 7 995 €)
résultat n-1 reporté	: 20 375 €
résultat cumulé	: 36 153 €



AR Prefecture
016-211602917-20230703-CM_03072023_01-DE
Reçu le 05/07/2023

- ↑ 5 Ateliers par semaines (2 à L'Isle d'Espagnac, 2 à Ruelle, 1 à Mornac)
- ↑ Des rendez-vous avec les parents sur demande
- ↑ En 2022, le RPE (relais petite enfance).

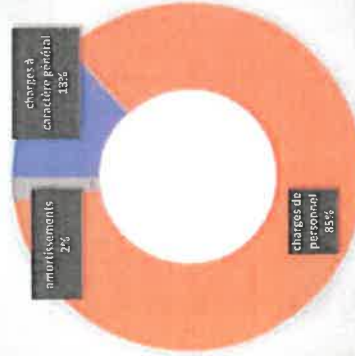
FREQUENTATIONS :

- 139 enfants accueillis sur les ateliers
- 36 assistantes maternelles du territoire du SIVU fréquentent le RAM (sur 49 AM en activité)
- 139 familles ont été renseignées

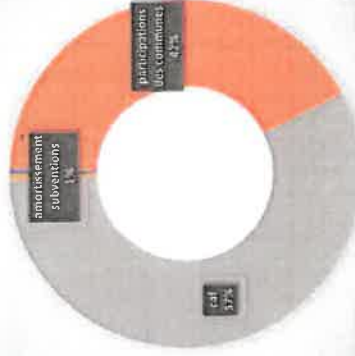


Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement 2022

Dépenses RPE



Recettes RPE





Enfance jeunesse



Enfance jeunesse

Centre de loisirs

L'Isle d'Espagnac / Mornac / Ruelle sur Touvre/ Touvre

Commentaires :

Sur l'année 2022, le centre de loisirs a accueilli 2 enfants différents porteurs de handicap et par conséquent à besoins spécifiques, soit un animateur pour 1 enfant.

Actuellement, nous accueillons:

- 25 enfants asthmatiques.
- 35 enfants à allergies médicamenteuses ou alimentaires.
- 10 enfants suivis pédiopsychologiques ou autres.
- 15 enfants à pathologie « lourde » (epistaxis important, diabète, purpura thrombopenique immunologique, tachycardie, opération du cœur, ...).
- 9 enfants à troubles autistiques ou de l'attention avec hyperactivité.



Enfance jeunesse

Centre de loisirs
L'Isle d'Espagnac / Mornac / Ruelle sur Touvre/ Touvre

FREQUENTATION :

Structure ouverte les mercredis en 1/2 journée ou journées complètes ainsi que les vacances scolaires
482 enfants différents accueillis en périscolaire et 315 en extrascolaire

➤ Fréquentations déclarées pour 2022 :

94 973 heures/enfants (contre 105 920 en 2021 et 101 314 en 2020) dont 57% pendant les vacances

2022	Mercredis	Vacances
2021	40 027 heures	54 076 heures
2020	39 071 heures	56 852 heures
2019	25 525 heures	51 080 heures
	40 547	65 489

AR Prefecture

16+211602917-20220703-CM_03072023_01-DE
Reçu le 05/07/2023



Enfance jeunesse

Centre de loisirs

L'Isle d'Espagnac (36,27%) / Mornac (13,17%) / Ruelle sur Touvre (43,59%) / Touvre (6,97%)

Dépenses fonctionnement : 770 917 € (2021 : 843 449 €)

Recettes fonctionnement : 862 735 € (2021 : 828 397 €)

Résultat de l'exercice : 91 818 € (2021 : - 15 050 €)

Résultat n-1 reporté : 583 €

Résultat cumulé : 92 401 €



Enfance jeunesse

Centre de loisirs L'Isle d'Espagnac / Mornac / Ruelle sur Touvre / Touvre



Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement 2022



Enfance jeunesse

Animation jeunesse L'Isle d'Espagnac (39,07%) / Mornac (23,10%) / Ruelle sur Touvre (37,83%)

Dépenses fonctionnement :	99 361 €	(2021 : 92 769 €)
Recettes fonctionnement :	135 240 €	(2021 : 121 047 €)
Résultat de l'exercice	: 35 879 €	(2021 : 28 278 €)
Résultat n-1 reporté	: 70 039 €	
Résultat cumulé	: 105 918 €	



Enfance jeunesse

Animation jeunesse L'Isle d'Espagnac (39,07%) / Mornac (23,10%) / Ruelle sur Touvre (37,83%)



016-211602917-20230703-CM_03072023_01-DE
Reçu le 05/07/2023

AR Prefecture



FREQUENTATION :

- 63 jeunes inscrits (60 en 2021 et 63 en 2020)
- Fréquentation réelle en heures facturées (HF)
 - 2022 : 5 705 heures réelles
 - 2021 : 4 025 heures réelles et 7 552 heures après reconstitution
 - 2020 : 4 628 heures réelles et 6 800 heures après reconstitution
 - 2019 : 7 856 heures réelles



Enfance jeunesse

Animation jeunesse L'Isle d'Espagnac / Mornac / Ruelle sur Touvre

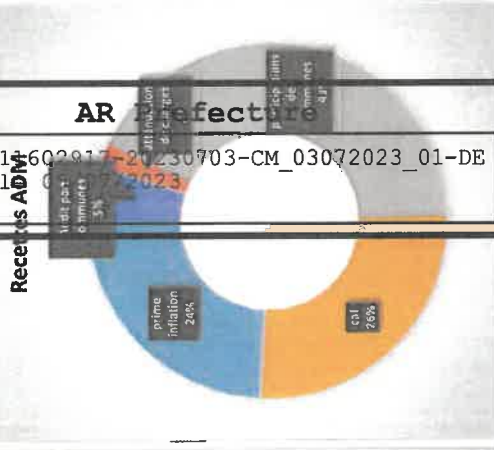
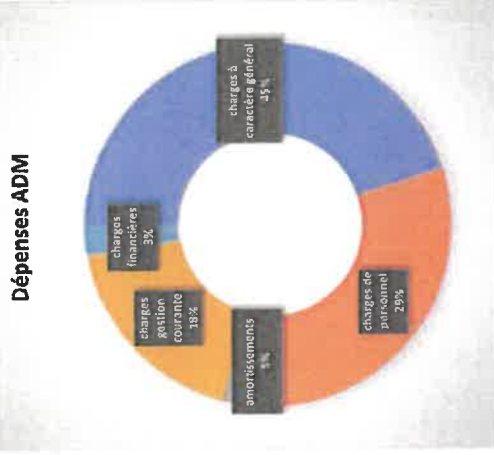
Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement 2022





Dépenses fonctionnement : 108 405 € (2021 : 153 949 €)
 Recettes fonctionnement : 202 195 € (2021 : 173 878 €)
 Résultat de l'exercice : 93 790 € (2021 : 19 929 €)
 Résultat n-1 reporté : 6 082 €
 Résultat cumulé : 99 872 €

Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement 2022



016-214602817-202230703-CM_03072023_01-DE
 Reçu 1



SIVU ENFANCE JEUNESSE
 L'Isle d'Espagnac - Marnat - Ruelle sur Touvre - Touvre

Merci de votre attention

AR Prefecture

016-211602917-20230703-CM_03072023_01-DE
Reçu le 05/07/2023

DE LA CHARENTE **Mairie Prefecture**

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

016-211602917-20230703-CM_03072023_02-DE
Reçu le 05/07/2023*****
SÉANCE 03 JUILLET 2023

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	19	29

DATE DE CONVOCATION

27 JUIN 2023

DATE D'AFFICHAGE

05 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, lundi trois juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, Mme Fatna ZIAD, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Minerve CALDERARI, M. Olivier BEINCHET, M. Thomas DAYGRES, Christelle ROBUCHON et M. Richard CHAULET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Séverine MANAT, Mme Audrey ALLARD, et M. Julien AUDEBERT, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : MME DESCHAMPS à M. VALANTIN, M. DUPONT à M. VERRIERE, Mme THOMAS à Mme ZIAD, M. BOUSSARIE à M. DELAGE, M. ALBERT à M. PERONNET, M. CHAUME à M. BEINCHET, M. BENOUARREK à M. ROUZAUD, Mme MANAT à Mme A. RIFFE, Mme ALLARD à M. J DELAGE, M. AUDEBERT à Mme CALDERARI.

M. BEINCHET a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

CESSION ET SORTIE DE L'ACTIF D'UN VEHICULE

Exposé :

« Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'au titre du programme de renouvellement de son matériel roulant pour les Services Techniques de Proximité, la commune a décidé pour 2023 de remplacer le Fourgon MAZDA immatriculé 8699TM16 et donc de le sortir de l'inventaire.

L'acquisition du véhicule de remplacement étant en cours, il convient de procéder à la vente de ce fourgon MAZDA.

La société FRANCE POIDS LOURDS 16, La Touche d'Anais, Route de Vars, 16590 ANAIS, auprès de laquelle sera acquis le nouveau camion propose de se porter acquéreur du MAZDA pour la somme de 700 € TTC.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que pour céder le véhicule il convient auparavant de le sortir de l'inventaire. Aussi, il propose de sortir de l'actif le Fourgon MAZDA immatriculé 8699 TM 16 acquis en 2002, pour une valeur de 19 658.90 € TTC et répertorié à l'inventaire sous le n° 2182/26.

La sortie de l'état de l'actif de ce véhicule fera l'objet des écritures comptables suivantes, étant entendu que ce bien n'a pas fait l'objet d'un amortissement :

Titre au 775/77 (Produit des cessions d'immobilisations) :	700,00 €
Mandat au 675/042 (Valeur comptable des immobilisations cédées) :	19 658.90 €
Titre au 2182/040 (Matériel de transport) :	19 658.90 €
Titre au 776/042 (Différences sur réalisations négatives) :	18 958.90 €
Mandat au 192/040 (Différences sur réalisations) :	18 958.90 €

Aussi, Monsieur le maire propose à l'assemblée :

- de sortir de l'actif de la mairie le fourgon MAZDA immatriculé 8699TM16, répertorié à l'inventaire sous le n° 2182/26,

- de céder le fourgon MAZDA, immatriculé 8699TM16, à la société FRANCE POIDS LOURDS 16, La Touche d'Anais, Route de Vars, 16590 ANAIS,

AR Prefecture

de fixer le prix de vente du véhicule à 700 € TTC,

016-211602917-20230703-CM_03072023_02-DE

Reçu le 05/07/2023

de l'autoriser à signer l'acte ainsi que tout document afférent.

La commission « Personnel, Finances et Intercommunalité », réunie le 26 juin 2023, a examiné le dossier. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- décide de sortir de l'actif de la mairie le fourgon MAZDA immatriculé 8699TM16, répertorié à l'inventaire sous le n° 2182/26,
- décide de céder le fourgon MAZDA, immatriculé 8699TM16, à la société FRANCE POIDS LOURDS 16, La Touche d'Anais, Route de Vars, 16590 ANAIS,
- fixe le prix de vente du véhicule à 700 € TTC,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte ainsi que tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 05 juillet 2023.

Le Maire,



Jean-Luc VALANTIN

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 05.07.2023

Et publication ou notification

Du 05.07.2023

Le Maire,



Jean-Luc VALANTIN

DE LA CHARENTE **Préfecture**

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

016-211602917-20230703-CM_03072023_03-DE
Reçu le 05/07/2023*****
SÉANCE 03 JUILLET 2023

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	19	29

DATE DE CONVOCATION
27 JUIN 2023

DATE D'AFFICHAGE
05 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, lundi trois juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, Mme Fatna ZIAD, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Minerve CALDERARI, M. Olivier BEINCHET, M. Thomas DAYGRES, Christelle ROBUCHON et M. Richard CHAULET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Mehdi BENOUEARREK, Mme Séverine MANAT, Mme Audrey ALLARD, et M. Julien AUDEBERT, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : MME DESCHAMPS à M. VALANTIN, M. DUPONT à M. VERRIERE, Mme THOMAS à Mme ZIAD, M. BOUSSARIE à M. DELAGE, M. ALBERT à M. PERONNET, M. CHAUME à M. BEINCHET, M. BENOUEARREK à M. ROUZAUD, Mme MANAT à Mme A. RIFFE, Mme ALLARD à M. J DELAGE, M. AUDEBERT à Mme CALDERARI.

M. BEINCHET a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

CREATION CHEMINEMENT DOUX RUE DE LA VERGNADE DEMANDE DE SUBVENTIONS

Exposé :

« La commune s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche d'aménagement du territoire par la création d'un réseau de sentiers de cheminements doux sur tout le territoire.

L'objectif est double : valoriser le territoire communal (tourisme, patrimoine industriel, faune/flore, la Touvre) et **créer de nouvelles pratiques de déplacement piétons et vélo**. Le projet s'adresse aussi bien aux Ruelloises et Ruellois, aux personnes travaillant sur la commune, aux habitants de l'agglomération, aux randonneurs, joggeurs et kayakistes, pêcheurs qu'aux touristes et visiteurs de passage.

Monsieur le maire indique qu'en 2021 la commune a travaillé avec le CESI, école d'ingénieur située à la Couronne, pour l'aménagement de connexions entre le centre-ville et la Touvre via la rue de la Vergnade.

Monsieur le maire précise que la commune a eu l'opportunité en 2022 d'acheter les parcelles BC 1129 et 1130 d'une surface de 242 m². Celles-ci (via la servitude de passage sur la parcelle BC662) permettent de relier la rue de la Vergnade au centre-ville (rue Camille Pelletan). Cette acquisition permettra de créer une première connexion entre la Touvre et le centre-ville (voir plan en annexe). Les travaux d'aménagement sont prévus au courant du mois de juillet 2023.

Le coût du projet est le suivant :

- Acquisition foncière : 4000 €
- Frais d'acte : 400€ HT
- Travaux de VRD de création de chemin : 6779,00 € HT

Monsieur le Maire informe que les travaux d'aménagement du cheminement sont éligibles aux subventions relatives au « *Plan Charente mobilités douces* ».

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Maître d'Ouvrage : Commune de RUELLE SUR TOUVRE

Projet présenté : « Cheminement doux, rue de la Vergnade »

Coût total de l'aménagement : 11 179,00 € HT (13 414,80 € TTC)

Reçu le 05/07/2023

Origine	Montant de la dépense subventionnabl e	Pourcentag e	MONTANT SUBVENTION	
			Escomptée	Acquise
DEPARTEMENT Plan Charente mobilités douces	11 179,00€	40%	4 471,60 €	
AUTOFINANCEMENT Fonds propres			6 707,40 €	
TOTAL			11 179,00	

Aussi, Monsieur le maire propose à l'assemblée :

- D'approuver le plan de financement des travaux d'aménagement du cheminement doux, rue de la Vergnade ;
- De solliciter, à ce titre, toute subvention mobilisable et participations auprès des partenaires institutionnels (Agglomération, Etat, Département, Région, Europe...);
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte « Charente 2030 » ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.

La commission « Personnel, Finances et Intercommunalité », réunie le 26 juin 2023, a examiné le dossier. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Approuve le plan de financement des travaux d'aménagement du cheminement doux, rue de la Vergnade ;
- Décide de solliciter, à ce titre, toute subvention mobilisable et participations auprès des partenaires institutionnels (Agglomération, Etat, Département, Région, Europe...);
- Autorise Monsieur le Maire à signer la charte « Charente 2030 » ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 05 juillet 2023.



Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 05/07/2023

Et publication ou notification

du 05/07/2023

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



Département :
CHARENTE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
1, rue de la Combe 16025
16025 ANGOULEME CEDEX
tél. 0545975700 - fax 0545975881
ptgc.charente@dgp.finances.gouv.fr

Commune :
RUELLE-SUR-TOUVRE

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

016-211602917-20230703-CM_03072023_03-DE

Recu le 05/07/2023

Section : BC
Feuille : 000 BC 01

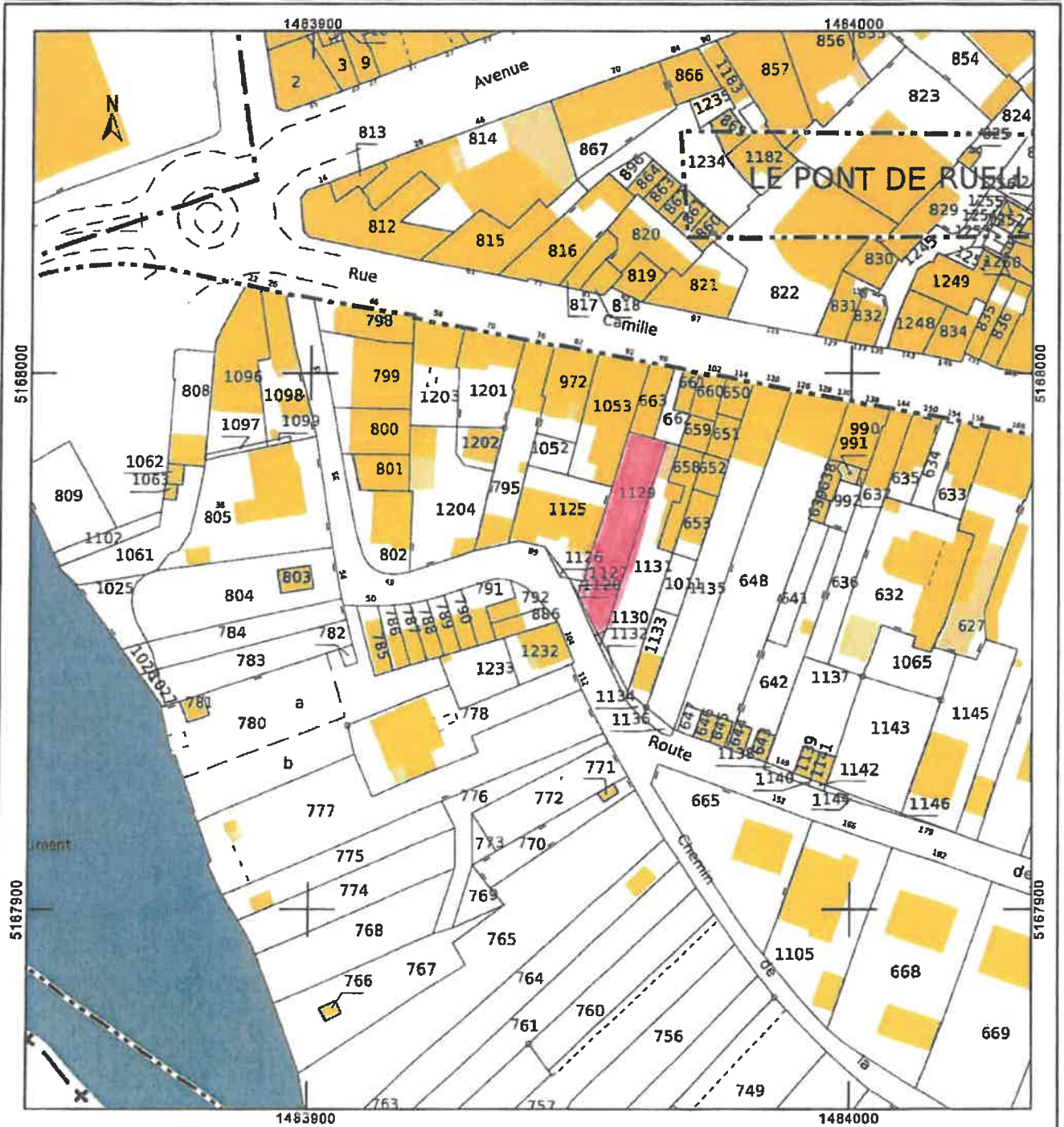
Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 22/06/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



AR Prefecture

016-211602917-20230703-CM_03072023_03-DE
Reçu le 05/07/2023

016-211602917-20230703-CM_03072023_04-DE
Reçu le 05/07/2023

SÉANCE 03 JUILLET 2023

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	19	29

DATE DE CONVOCATION

27 JUIN 2023

DATE D'AFFICHAGE

05 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, lundi trois juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, Mme Fatna ZIAD, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Minerve CALDERARI, M. Olivier BEINCHET, M. Thomas DAYGRES, Christelle ROBUCHON et M. Richard CHAULET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Séverine MANAT, Mme Audrey ALLARD, et M. Julien AUDEBERT, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : MME DESCHAMPS à M. VALANTIN, M. DUPONT à M. VERRIERE, Mme THOMAS à Mme ZIAD, M. BOUSSARIE à M. DELAGE, M. ALBERT à M. PERONNET, M. CHAUME à M. BEINCHET, M. BENOUARREK à M. ROUZAUD, Mme MANAT à Mme A. RIFFE, Mme ALLARD à M. J DELAGE, M. AUDEBERT à Mme CALDERARI.

M. BEINCHET a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

DECISION MODIFICATIVE N° 01/2023 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Exposé :

« Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier le budget 2023 par décision modificative afin de pouvoir procéder au paiement du dépôt de garantie auprès de l'Association PROFESSION SPORTS ET LOISIRS 16.

En effet, la mise à disposition d'un Ambassadeur terre de jeux du 02/05/2023 au 30/04/2024, nécessite l'adhésion auprès de cette association en incluant un dépôt de garantie. Cette dépense s'impute au Chapitre 27 (Article 275) où il est nécessaire de faire un virement de crédit provenant des dépenses imprévues.

Monsieur le Maire propose alors à l'assemblée la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Crédits votés au Budget 2023	Propositions du Maire	TOTAL des crédits (après DM)
DEPENSES			
275-0 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00	1 950,00	1 950,00
020-0 : Dépenses imprévues	150 000,00	-1 950,00	148 050,00
TOTAL SECTION	6 073 000,00	0,00	6 073 000,00

Il demande à l'assemblée de se prononcer. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 01/2023 - Budget Principal de la Commune.

016-211602917-20230703-CM_03072023_04-DE
Reçu le 05/07/2023

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 05 juillet 2023.



Le Maire,


Jean-Luc VALANTIN

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 05/07/2023

Et publication ou notification

Le Maire,


Jean-Luc VALANTIN

